



CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Ensemble, nous nous engageons, auprès de chaque résident, sans distinction, tout au long de son séjour, à :

- Respecter la personne accompagnée dans toutes ses dimensions :
 - . Ses **choix** et ses besoins du quotidien,
 - . Ses **droits** et libertés individuels,
 - . Son **histoire** et ses **habitudes de vie**,
 - . Ses **croyances** et ses **valeurs**,
 - . Son lieu de vie et son environnement.
- Garantir un accompagnement digne pour toutes et tous :
 - . Préserver l'**autonomie**,
 - . Respecter l'**intimité**,
 - . Favoriser le respect de la dignité dans toutes les situations.
- Contribuer au bien-être de la personne par une posture professionnelle adaptée :
 - . Faire preuve de **discrétion** et respecter la confidentialité des informations,
 - . Adopter une **attitude positive** et **bienveillante** dans l'accompagnement,
 - . Être **attentif** aux besoins exprimés et non exprimés des personnes.
- Communiquer de manière bienveillante avec tous
 - . Favoriser le **dialogue constructif** avec les résidents, leurs proches et entre professionnels,
 - . Veiller à la **qualité des relations** et à la compréhension mutuelle,
 - . Être dans l'écoute active et favoriser l'expression verbale et non verbale.
- Questionner ses pratiques et agir avec responsabilité
 - . Prendre du recul sur ses pratiques,
 - . Savoir demander ou apporter de l'aide lorsque cela est nécessaire,
 - . Signaler toute situation inhabituelle ou préoccupante.

Ces engagements sont partagés par l'ensemble des professionnels et intervenants de la Maison Saint Michel. Ils guident nos pratiques quotidiennes et contribuent à promouvoir une culture de bientraitance au service des personnes accompagnées.

La Bientraitance, ce n'est pas être parfait. C'est chercher, chaque jour à faire au mieux, ensemble, pour créer un environnement où chacun se sent bien.